



République Française
Département : CORREZE
Arrondissement : Tulle
Bassignac le Bas - Commune

Procès Verbal

Le mardi 22 juillet 2025, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2025, s'est réuni à la Mairie à 10 heures 00 sous la présidence de Monsieur le maire Monsieur Jean Pierre LASSERRE.

Secrétaire de la séance : Monsieur Jacques COUDERT

Présents : Monsieur Jean Pierre LASSERRE, Monsieur Xavier CHAUVAC, Monsieur Jean-Luc VERT, Monsieur Jacques COUDERT, Monsieur Henri GAUCHIE, Monsieur Gérard VELLES

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour

* **Approbation** du procès-verbal de la séance précédente

* **Travaux d'humidité en mairie** :

- acceptation des devis
- demande d'une subvention du Département auprès du Service d'Aide aux Communes

AFFAIRES DIVERSES //

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Après en avoir eu lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 juin 2025.

Suite à la lecture de ce procès verbal, et du fait des actualités survenues entre temps, Mr le maire précise aux conseillers que seul le chemin rural à la Borie Basse fait finalement l'objet d'une enquête publique et d'une procédure intégrale d'aliénation ; contrairement à l'autre chemin situé La Gane pour lequel il y a finalement prescription acquisitive ; en effet ledit chemin n'est plus visible depuis plus de 60 ans et appartiendra de fait au requérant.

Délibérations du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle le contexte et l'historique sur l'atmosphère humide constatée dans le bureau de la mairie.

Le 1er adjoint détaille ensuite les 2 devis initiaux reçus de l'entreprise CHIRAC ELECTRICITE expliquant ainsi les choix et préconisations.

Un troisième devis s'ajoute ce matin au projet de délibération du fait de l'envoi par email reçu en début de réunion par la société EURL JOANNY ROLAND. Ce devis est soumis au Conseil.

TRVX Mairie Demande de subvention au Département impliquant un avenant au contrat triennal (N° DE_2025_019)

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux les constatations répétées de ces derniers mois sur un taux d'humidité anormalement élevé dans les bureaux de la mairie.

Vu que le phénomène reste croissant malgré la pose régulière de 2 déshumidificateurs d'air,

Vu qu'il en ressort aussi des problèmes de conservations et d'archivages des registres de l'Etat Civil, des cartes et autres plans, ainsi que des stocks de ramettes de papier pour le nouveau copieur,

Vu que cet air chargé à plus de 80% s'avère potentiellement risqué sur le long terme pour la santé de la secrétaire de mairie,

Considérant la visite organisée avec Mme Julie GRANET, assistante Maîtrise d'Ouvrage de CORREZE INGENIERIE du 5 juin 2025 dans nos locaux ;

Puis le rapport reçu par email du 6 juin 2025 confirmant le besoin de travaux, apport de conseils et solutions,

Vu les devis reçus et présentés par Mr le maire aux membres du Conseil – sollicités auprès des sociétés DELPORT DAVID, CHIRAC ELECTRICITÉ, JOANNY ROLAND,

Considérant que le Service d'Aide aux Communes du DEPARTEMENT -contacté par Monsieur le Maire le 17 juillet 2025- fait état d'une aide possible à hauteur de 25% du montant total des travaux

- à conditions de demander un avenant au contrat triennal conclu en son temps pour l'église de Bassignac-le-Bas,
- et en l'absence d'autres financeurs comme confirmé par Mr le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

• **de retenir les devis suivants :**

- DELPORT DAVID entreprise : nettoyage des façades nord et est, drainage, étanchéité, joints pour un montant total de 1 798.56 €HT, soit **2 158.27 €TTC**
- SARL CHIRAC ELECTRICITE : fourniture d'un climatiseur réversible avec évacuation des condensats, pour un montant total de 4 972.34 €HT, soit **5 966.81 €TTC**
- EURL JOANNY ROLAND : fourniture et pose de descente d'eau + coudes, pour un montant total de 428.50 €HT, soit **471.35 €TTC**

- **de solliciter le Département** (19-Corrèze), pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 25 % du total des travaux
et demande par conséquent un avenant au contrat triennal 2023/2025 relatif aux travaux de l'église de Bassignac-le-Bas, sachant qu'il n'existe aucun autre financeur
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

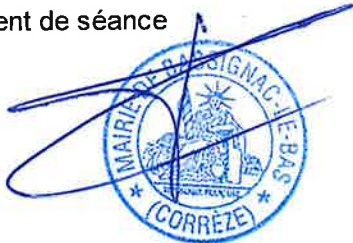
Délibération : adoptée

Affaires diverses

> Un tilleul est tombé samedi dernier 19 juillet 2025 sur la butte située au pied de la mairie. Une aide collective est envisagée en plus de la sollicitation qui sera faite au cantonnier pour débarrasser le tronc d'arbre et sécuriser les lieux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la séance close à 10h30.

Monsieur Jean Pierre LASSERRE
Président de séance



Monsieur Jacques COUDERT
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Coudert', is written below the name of the secretary.

